



31590 Bonrepos-Riquet  
Tél : 05.61.35.68.90 Fax : 05.61.74.93.53

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 15 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le trente juin à vingt et une heure dix, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le 06 septembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Etaient présents : Madame Sylvie BOULAY, Messieurs, BERTHELOMEAU Gilles, BERTHELOT Philippe, BRACCO Gérard, CAPITOU Guy, MARTIN Yvon, PANTALACCI André, RODRIGUEZ José, SEILLES Philippe, TONINATO Gérard.

Absent : AZAM Philippe.

Procuration : Madame Sylvie BOULAY a donné procuration à Monsieur MARTIN Yvon.

Secrétaire de séance : BRACCO Gérard, élu

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 08 août 2016
- Délibération n° 1 : Candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : extension du bien canal du Midi.
- Délibération n° 2 : Plan de gestion 2017-2020 - candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : extension du bien canal du Midi.
- Délibération n° 3 : Inscription au Contrat de *Plan Canal* – Programme d'investissements du Plan de gestion du Domaine de Bonrepos-Riquet 2017-2020
- Délibération n°4: demande de subvention SIBR
- Délibération n°5: prise en charge des repas des élus et leurs compagnes lors de la fête locale
- Questions diverses

A la demande de Philippe SEILLES, Maire il est ajouté à l'ordre du jour les points suivants avec accord des présents :

- Délibération n°6 : suppression et création de poste
- Délibération n°7 : mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération n°8 : 2<sup>ème</sup> modification du PLU pour l'aménagement de la zone de Montplaisir

## Approbation du compte rendu de la séance du 08 août 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 08 août 2016.

## Délibération n° 1 : Candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : extension du bien canal du Midi.

Depuis juin 2007 et l'acquisition publique du Domaine de Bonrepos-Riquet, la Commune de Bonrepos-Riquet s'est engagée activement dans un projet de restauration et de valorisation du site. Devant l'exigence relative à la conduite d'un tel projet, un comité de pilotage a été créé pour mobiliser l'ensemble des collectivités et autres partenaires institutionnels et pour en fixer les grandes orientations. Les travaux du comité scientifique également constitué a permis de renouveler la connaissance historique et patrimoniale du Domaine, en mettant notamment en exergue le rôle imminent du site et du Modèle Hydraulique érigé par Pierre-Paul Riquet que son parc renferme, dans le processus de conceptualisation du canal du Midi.

Les nouveaux acquis en la matière n'ont fait que légitimer le souhait de la collectivité et des Voies Navigables de France, gestionnaire de la voie d'eau, de voir s'étendre l'inscription du canal du Midi sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au Domaine de Bonrepos-Riquet comme composante additionnelle du bien. Constitutivement au rapport périodique du bien canal du Midi évoquant ce projet de future extension, la commune souhaite voir déposer ce projet de candidature au Ministère de la Culture et de la Communication, en vue de son inscription sur la Liste indicative nationale, première étape vers la reconnaissance par l'UNESCO. Si le dossier est retenu par le Ministère, après avis consultatif du Comité national des biens français du patrimoine, il pourra par la suite être déposé par l'Etat au Centre du Patrimoine Mondial, au cours des années à venir, pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au sein du bien en série canal du Midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- acte le principe de dépôt du dossier de candidature, en vue de l'inscription sur la liste indicative nationale
- autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier de candidature.

## Délibération n° 2 : Plan de gestion 2017-2020 - candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : extension du bien canal du Midi.

Depuis 2007, des mesures de gestion sont mises en œuvre et programmées par la Commune de Bonrepos-Riquet pour assurer la protection, la conservation, la valorisation et la transmission du Domaine de Bonrepos-Riquet aux générations futures. Dans le cadre de la candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (extension du bien canal du Midi), un Plan de gestion du Domaine de Bonrepos-Riquet a été élaboré dans une approche rétrospective (2007-2016) et prospective (2017-2020), selon les orientations initiales suivantes :

### **I - GOUVERNANCE**

Mesure I.1 : Comité de pilotage

Mesure I.2 : Comité scientifique

Mesure I.3 : Support associatif et administratif à la gestion du site

Mesure I.4 : Concertation et appropriation du grand public

Mesure I.5 : Mobilisation et mutualisation des ressources, bénévolat et mécénat

### **II- PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Mesure II.1 : Mesures de protection et zone tampon

Mesure II.2 : Modèle Hydraulique de Riquet

Mesure II.3 : Restauration des grands ensembles bâtis

Mesure II.4 : Valorisation et entretien du parc, des jardins et des monuments de jardins

### **III- ACTIONS CULTURELLES, MEDIATION ET APPROCHES SCIENTIFIQUES**

Mesure III.1 : Projet culturel et scientifique

Mesure III.2 : Centre d'interprétation de l'architecture, du patrimoine et des valeurs universelles

Mesure III.3 : Signalétique patrimoniale du site

Mesure III.4 : Recherche et communication scientifiques

Mesure III.5 : Médiation culturelle

### **IV- DEVELOPPEMENT ET GESTION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Mesure IV.1 : Accueil, information et flux touristiques

Mesure IV.2 : Equipements économiques

Mesure IV.3 : Promotion et produits touristiques

Mesure IV.4 : Signalisation touristique routière

### **V – COOPERATION ET PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES**

Mesure V.1 : Coopération avec le comité de bien Canal du Midi et ses autres composantes

Mesure V.2 : Partage de la dimension universelle du bien Canal du Midi avec les autres composantes du bien

### **VI- PROMOTION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET**

Mesure VI.1 : Site internet et réseaux sociaux

Mesure VI.2 : Programme Ambassadeurs

Le présent Plan de gestion est présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal (ci-annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de gestion présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à sa mise en œuvre technique, administrative et financière.

#### Délibération n° 3 : Inscription au Programme *Plan Canal* – Programme d'investissements du Plan de gestion du Domaine de Bonrepos-Riquet 2017-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la candidature pour l'inscription du Domaine de Bonrepos-Riquet sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (extension du bien canal du Midi), un Plan de gestion du Domaine de Bonrepos-Riquet a été élaboré pour définir les orientations et les actions de conservation et de valorisation à engager sur la période 2017 à 2020.

Afin de mobiliser les importants investissements financiers indispensables à sa réalisation, évalués à ce jour à 7 800 000 euros HT, l'inscription de ce programme au Programme *Plan Canal* apparaît comme une nécessité (Plan de gestion ci-annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- demande à l'Etat et au Conseil Régional l'inscription au Programme *Plan canal* du programme d'investissements du Plan de gestion du Domaine de Bonrepos-Riquet 2017-2020 ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette demande d'inscription.

#### Délibération n° 4 : demande de subvention SIBR

Le conseil d'administration du Syndicat d'initiative de Bonrepos-Riquet, a approuvé, à l'unanimité, de faire une demande de subvention de 800 € pour participation à l'achat de petit matériel (tondeuse tractée, tronçonneuse, compresseur et divers accessoires) servant à l'entretien du domaine, propriété communale.

M. Yvon Martin, 1<sup>er</sup> adjoint et président du Syndicat d'initiative se retire du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION la demande du Syndicat d'initiative de Bonrepos-Riquet.

#### Délibération n° 5 : prise en charge des repas des élus et leurs compagnes lors de la fête locale

Chaque année, la mairie invite lors de la fête locale annuelle des élus et leurs compagnes au repas champêtre. Les frais de repas sont réglés sur facture au comité des fêtes, organisateur de l'évènement.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le repas des élus et leurs compagnes lors de la fête locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à inviter et régler les repas des élus et leurs compagnes

#### Délibération n° 6 : suppression et création de poste

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 septembre 2016,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi(s) d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe , en raison du décès de Mme Michelle DE ROSSI

Le Maire propose à l'assemblée,

#### ● *POUR LES FONCTIONNAIRES*

- ↳ La suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet..  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 septembre 2016,  
Filière : administrative,  
Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial,  
Grade : adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe :
  - ancien effectif 1
  - nouvel effectif 1

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

#### Délibération n° 7 : Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,



- Aménagement de la zone de Montplaisir

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à engager par arrêté une procédure de modification du PLU en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :

- Aménagement de la zone de Montplaisir :
  - création d'une seule zone AU1, comportant l'ouverture d'une zone à urbaniser actuellement fermée
  - reformulation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
  - modification du règlement écrit applicable à la zone AU1
  - modification d'un emplacement réservé lié à l'aménagement de cette zone

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à Monsieur le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

AZAM Philippe ABSENT	BERTHELOMEAU Gilles	BERTHELOT Philippe	BOULAY Sylvie	BRACCO Gérard	CAPITOU Guy
MARTIN Yvon	PANTALACCI André	RODRIGUEZ José	SEILLES Philippe	TONINATO Gérard	